

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur A. GOFFART, Directeur
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 04/PFU/190673
D.M.S. :BG/2043-0061/53/2008-213PU
N/réf. : AVL/CC/BXL-3.4/s.439
Annexes : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Parc du Cinquantenaire. Abattage de 3 arbres.
Demande de permis unique – Avis conforme de la CRMS
(Dossier traité par Pascal FOSTIEZ à la D.U. / Bernard GALAND à la D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 4 août 2008 sous référence, reçue le 6 août, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 20 août 2008, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur l'abattage, pour des raisons phytosanitaires, de 3 arbres à haute tige – deux marronniers et un érable plane (et non un érable sycomore tel que mentionné dans la demande) – situés dans la partie sud-ouest du parc du Cinquantenaire et leur remplacement par 3 nouveaux spécimens. Le projet prévoit pour les replantations :

- un Quercus macranthera à la place du premier marronnier
- un Acer freemanii « Scarsen » à la place du second marronnier
- un Acer saccharum « leqacy » (érable sycomore) à la place de l'érable plane

A l'instar de la DMS, la Commission observe que les raisons invoquées pour les 3 abattages sont pleinement justifiées et elle y souscrit sans remarque particulière.

Elle s'étonne, par contre, du choix des essences proposées pour les replantations, lequel n'est aucunement argumenté dans le dossier. Elle émet, dès lors, une nette réserve sur cette partie du projet.

La Commission souligne, dans ce cadre, qu'une étude menée par le SPFMT est actuellement en cours dans le cadre du projet de restauration global du parc du Cinquantenaire et qu'un volet de cette étude est consacré aux abattages et au remplacement de certains arbres et plantations du parc. Elle estime, par conséquent, que le projet de replantation qui fait l'objet de la présente demande doit être coordonné au projet de restauration global du parc et s'accorder avec les options qui y sont défendues. Elle demande à la DMS de vérifier cet aspect.

Par ailleurs et ***à condition que cela ne contredise pas les options du plan de restauration globale, la Commission préconise le remplacement des arbres abattus à l'identique, a fortiori pour ce qui concerne les deux marronniers.*** En effet, comme le souligne à juste titre la DMS, dans la mesure où le marronnier commun est systématiquement évité dans les aménagements de voirie à cause des problèmes liés aux bactéries de l'espèce « Pseudomonas syringae », ***il semble primordial de tenter de replanter quelques exemplaires de cette espèce lorsque les conditions le permettent.***

Si ces conditions sont réunies au Cinquantenaire, la Commission demande donc de privilégier cette piste. A défaut, la Commission propose d'examiner la possibilité de replanter une espèce de marronnier résistante aux bactéries incriminées (pavier à fleur rose ?).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Bernard Galand
- A.A.T.L. – D.U. : M. Pascal Fostiez
- Concertation Bruxelles